

LA FONDATION MUSICACTION

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2013

LA FONDATION MUSICACTION

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2013

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 - 13
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de La Fondation MUSICACTION

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **La Fondation MUSICACTION**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, l'état des résultats, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratifs, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **La Fondation MUSICACTION** au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 16 des états financiers, qui indique que **La Fondation MUSICACTION** a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Beaulieu Carrière Inc. (1)

Anjou,
Le 12 juin 2013

¹ Monique Beaulieu, CPA auditeur, CGA

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
PRODUITS		
Contributions		
FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA		
Nouvelles œuvres musicales	4 178 790 \$	4 661 040 \$
Initiatives collectives	447 243	393 847
Initiatives collectives – Vitrines musicales	589 869	759 309
Développement des marchés internationaux	200 000	253 396
Développement des marchés numériques	362 500	362 500
Contributions des entreprises de radio commerciale		
Renouvellements de licences	740 657	551 582
Période initiale de licences	421 642	390 062
Transferts de propriété	829 758	794 507
Contributions des entreprises de radio par satellite		
Période initiale de licences	562 490	673 793
Intérêts	124 800	114 455
	<u>8 457 749</u>	<u>8 954 491</u>
CHARGES		
Participations financières (annexe 1)	7 979 022	7 662 932
Administration et financement (annexe 2)	927 304	883 222
	<u>8 906 326</u>	<u>8 546 154</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<u>(448 577)</u>	<u>408 337</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	34 685	36 543
Amortissement des actifs incorporels	35 271	29 883
	<u>69 956</u>	<u>66 426</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(518 533) \$</u></u>	<u><u>341 911 \$</u></u>

LA FONDATION MUSICACTION

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

4

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
SOLDE AU DÉBUT	3 827 237 \$	4 213 181 \$
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(518 533)	341 911
Affectations internes	<u>(459 954)</u>	<u>(727 855)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>2 848 750 \$</u>	<u>3 827 237 \$</u>
ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES (note 5)		
SOLDE AU DÉBUT	3 863 628 \$	3 135 773 \$
Affectations internes	<u>459 954</u>	<u>727 855</u>
SOLDE À LA FIN	<u>4 323 582 \$</u>	<u>3 863 628 \$</u>

LA FONDATION MUSICACTION

BILAN

AU 31 MARS 2013

5

	<u>31 mars 2013</u>	<u>31 mars 2012</u>	<u>1^{er} avril 2011</u>
ACTIF			
COURT TERME			
Encaisse	119 600 \$	64 272 \$	187 155 \$
Dépôt bancaire rachetable	-	950 000	2 500 000
Dépôts bancaires à terme, taux variant entre 1,34 % et 1,98 %, échéants entre juillet 2013 et décembre 2013	6 000 000	500 000	-
Débiteurs (note 6)	572 166	1 148 349	1 187 734
Frais imputables au prochain exercice	16 962	12 725	14 731
	<u>6 708 728</u>	2 675 346	3 889 620
DÉPÔTS BANCAIRES À TERME	-	4 500 000	3 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	514 854	544 077	563 026
ACTIFS INCORPORELS (note 8)	42 473	67 101	94 562
	<u>7 266 055 \$</u>	<u>7 786 524 \$</u>	<u>7 547 208</u>
PASSIF			
COURT TERME			
Créditeurs et frais courus (note 9)	93 723 \$	95 659 \$	198 254
ACTIF NET			
Non affecté	2 848 750	3 827 237	4 213 181
Grevé d'affectations internes (note 5)	4 323 582	3 863 628	3 135 773
	<u>7 172 332</u>	7 690 865	7 348 954
	<u>7 266 055 \$</u>	<u>7 786 524 \$</u>	<u>7 547 208 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre Rodrigue
Président



Solange Drouin
Trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
FONCTIONNEMENT		
Contributions FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA encaissées	6 360 694 \$	6 469 485 \$
Contributions des entreprises de radio encaissées	2 554 547	2 409 944
Honoraires de gestion FONDS RADIOSTAR encaissés	35 000	35 000
Intérêts encaissés	122 745	104 622
Taxes de vente (payées) encaissées	<u>(4 054)</u>	<u>9 424</u>
	<u>9 068 932</u>	<u>9 028 475</u>
Participations financières versées	7 979 022	7 662 932
Achats de biens et services payés	174 044	234 217
Rémunération du personnel payée	<u>794 433</u>	<u>784 192</u>
	<u>8 947 499</u>	<u>8 681 341</u>
	<u>121 433</u>	<u>347 134</u>
INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	(5 462)	(17 595)
Achats d'actifs incorporels	(10 643)	(2 422)
Dépôts bancaires à terme	<u>(1 000 000)</u>	<u>(2 000 000)</u>
	<u>(1 016 105)</u>	<u>(2 020 017)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(894 672)	(1 672 883)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 014 272</u>	<u>2 687 155</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	<u>119 600 \$</u>	<u>1 014 272 \$</u>

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation MUSICACTION a été constituée en organisme sans but lucratif et sans capital-actions le 9 septembre 1985 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

La Fondation MUSICACTION est un organisme sans but lucratif dont l'objet est l'aide à l'enregistrement sonore, aux vidéoclips, à la gérance, aux tournées, à la promotion et à la mise en marché des enregistrements tant au Canada qu'à l'étranger. À cette fin, La Fondation MUSICACTION offre des programmes de participations financières qui s'adressent aux artistes, aux maisons de disques, aux producteurs, aux éditeurs, aux gérants, aux distributeurs, aux auteurs et compositeurs canadiens, ainsi qu'aux associations.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec, La Fondation MUSICACTION est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Le 19 avril 2010, deux accords de contribution ont été conclus entre le ministère du Patrimoine canadien et La Fondation MUSICACTION relatifs à l'administration du Fonds de la musique du Canada, et particulièrement pour deux programmes soit, Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives. Ces accords prévoient les contributions annuelles de 4 178 790 \$ pour chacun des exercices terminés aux 31 mars 2011 à 2015 pour le programme Nouvelles œuvres musicales et, pour le programme Initiatives collectives, des contributions annuelles de 1 599 612 \$ pour chacun des exercices terminés aux 31 mars 2011 à 2013 et de 1 009 743 \$ pour les exercices 2014 et 2015. Les montants reçus au cours de l'exercice totalisent 4 178 790 \$ (4 661 040 \$ en 2012) pour le programme Nouvelles œuvres musicales et 1 599 612 \$ (1 769 052 \$ en 2012) pour le programme Initiatives collectives. Selon ces accords, un maximum de 13,5 % de ces contributions peut être alloué aux charges d'administration, de communication, d'audit et d'évaluation encourues par La Fondation MUSICACTION.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

La Fondation MUSICACTION utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports provenant de contributions du Fonds de la musique du Canada sont comptabilisés en fonction des participations financières accordées, tandis que les apports provenant des entreprises de radio sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse, à l'exception des produits pour lesquels un engagement ferme a été obtenu de ces dernières.

Les apports des entreprises de radio sont une condition expresse à l'obtention et au renouvellement de leur licence de radiodiffusion auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits (suite)

De plus, lors de transactions d'acquisition d'entreprise de radio, le CRTC demande notamment que l'acquéreur verse des contributions à des organismes voués au développement des talents canadiens. Dans ces circonstances, La Fondation MUSICTION bénéficie d'une partie de telles contributions et celles-ci sont comptabilisées à titre de transferts de propriété.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation MUSICTION évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les instruments financiers, comprenant les placements détenus jusqu'à leur échéance, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est inclus aux résultats sur la durée de vie prévue de l'investissement.

Participations financières

Tous les programmes offerts par La Fondation MUSICTION prennent la forme de participations financières et celles-ci sont passées en charges lorsque les sommes sont allouées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Bâtiment en copropriété divise	25 ans
Mobilier et équipement de bureau	7 ans
Matériel informatique	4 ans
Équipement téléphonique	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont présentés à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration de La Fondation MUSICTION assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de La Fondation MUSICACTION consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois mois, à partir de la date d'acquisition.

4. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif de La Fondation MUSICACTION est de préserver sa capacité de poursuivre son fonctionnement afin de continuer à rencontrer son objet décrit à la note 1, et ce, suivant ses ressources financières, lesquelles permettent de faire face à son solde résiduel d'engagements et de verser des participations financières aux nouveaux projets soumis.

À l'exception du fait qu'un maximum de 13,5 % des contributions peut être alloué aux charges d'administration, de communication, d'audit et d'évaluation, La Fondation MUSICACTION n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

5. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTIONS INTERNES

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets de 4 323 582 \$ (3 863 628 \$ en 2012) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux participations financières pour lesquelles La Fondation MUSICACTION est engagée au 31 mars 2013 ainsi que de prévoir les charges d'administration liées aux suivis et règlement de ces engagements estimés à un maximum de 13,5 %.

6. DÉBITEURS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Contributions – Patrimoine Canada	501 874 \$	1 084 166 \$
Intérêts courus	65 202	63 147
Taxes à la consommation	5 090	1 036
	<u>572 166 \$</u>	<u>1 148 349 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	83 447 \$	- \$	83 447 \$	83 447 \$
Bâtiment en copropriété divisé	565 650	153 481	412 169	434 797
Mobilier et équipement de bureau	125 016	121 872	3 144	9 405
Matériel informatique	75 218	59 499	15 719	15 953
Équipement téléphonique	18 068	17 693	375	475
	<u>867 399 \$</u>	<u>352 545 \$</u>	<u>514 854 \$</u>	<u>544 077 \$</u>

8. ACTIFS INCORPORELS

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Système d'inscription en ligne	109 149 \$	73 330 \$	35 819 \$	55 125 \$
Site web	21 288	14 634	6 654	11 976
	<u>130 437 \$</u>	<u>87 964 \$</u>	<u>42 473 \$</u>	<u>67 101 \$</u>

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2013	2012
Salaires courus à payer	69 978 \$	71 256 \$
Retenues à la source	8 362	8 390
Frais courus	800	1 430
Produits reportés	14 583	14 583
	<u>93 723 \$</u>	<u>95 659 \$</u>

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Encaisse	119 600 \$	64 272 \$
Dépôt bancaire rachetable	-	950 000
	<u>119 600 \$</u>	<u>1 014 272 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation MUSICACTION a versé des participations financières à des entreprises apparentées totalisant 556 122 \$ (353 736 \$ en 2012). Ces dernières sont apparentées, car leurs représentants administrent La Fondation MUSICACTION. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par La Fondation MUSICACTION et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que celles prévalant pour les autres demandeurs et sont évaluées à la valeur d'échange.

12. ENGAGEMENTS**Participations financières**

Au 31 mars 2013, La Fondation MUSICACTION présente un solde résiduel d'engagements totalisant 3 739 898 \$ (3 342 038 \$ en 2012). De ce solde, une somme de 285 893 \$ (218 664 \$ en 2012) représente les engagements envers des entreprises apparentées. Afin de réaliser ces engagements, La Fondation MUSICACTION encourra des charges d'administration pouvant atteindre un maximum de 13,5 %.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de liquidité**

La Fondation MUSICACTION a enregistré des contributions à recevoir de Patrimoine Canada au 31 mars 2013. Celles-ci ont été reçues peu après la fin de son exercice financier. Durant l'exercice, toutes les contributions prévues aux accords avec Patrimoine Canada ont été encaissées.

Toutefois, ces accords stipulent que tout paiement effectué en vertu des présents accords est assujéti à l'affectation des crédits par le Parlement du Canada et au maintien des niveaux budgétaires actuels et prévus des programmes.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité (suite)

Ainsi, le gouvernement fédéral peut, à sa discrétion, diminuer le financement ou résilier les présents accords à la suite d'un préavis écrit de 90 jours adressé à La Fondation MUSICACTION. Dans le cas où le financement prendrait fin, La Fondation MUSICACTION serait remboursée de tous les coûts engagés jusqu'à la date d'entrée en vigueur du préavis, sous réserve des modalités des accords.

Si un tel évènement se produisait, La Fondation MUSICACTION pourrait être exposée aux risques mentionnés précédemment.

Risque taux d'intérêt

La Fondation MUSICACTION est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent La Fondation MUSICACTION à un risque de valeur. En date du 31 mars 2013, La Fondation MUSICACTION a des dépôts à terme dont l'échéance est à court terme.

14. RÉGIME DE RETRAITE

La Fondation MUSICACTION a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois mois. Les cotisations au régime de retraite représentent 7 % du salaire de base et sont conditionnelles à la cotisation volontaire de l'employé de 3,5 %. La charge de retraite de 44 525 \$ (41 730 \$ en 2012) est incluse dans les salaires aux résultats.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

16. IMPACT DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers que La Fondation MUSICACTION a dressés selon les normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et selon les dispositions du *chapitre 1501 de la Partie III du Manuel de l'ICCA – Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif*. La Fondation MUSICACTION ne s'est prévaluée d'aucune des exemptions possibles permises par ce chapitre.

16. IMPACT DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (SUITE)

L'application initiale des NCOSBL n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de La Fondation MUSICACTION pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, ni sur l'actif net à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ANNEXE 1 – PARTICIPATIONS FINANCIÈRES		
Nouvelles œuvres musicales	6 194 882 \$	5 793 912 \$
Initiatives collectives	777 250	626 250
Initiatives collectives – Vitrines musicales	520 024	709 770
Développement des marchés internationaux	173 216	219 370
Développement des marchés numériques	313 650	313 630
	<u>7 979 022</u>	<u>7 662 932</u>
ANNEXE 2 – ADMINISTRATION ET FINANCEMENT		
Salaires et charges sociales	793 129 \$	764 858 \$
Honoraires – soutien à l’administration	22 366	19 785
Honoraires de consultation	5 336	(20 780)
Honoraires d’audit	17 735	26 650
Communications	35 922	28 390
Comités et tournées	33 522	41 403
Assurances	8 251	9 348
Entretien et réparations	6 692	9 963
Électricité	4 452	4 691
Charges de la copropriété	5 063	4 500
Fournitures et frais de bureau	16 823	16 525
Taxes foncières	4 212	3 724
Poste et messagerie	2 718	2 989
Télécommunications	6 083	6 176
	<u>962 304</u>	<u>918 222</u>
Honoraires de gestion – FONDS RADIOSTAR	<u>(35 000)</u>	<u>(35 000)</u>
	<u>927 304 \$</u>	<u>883 222 \$</u>